Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20261029-2026_107-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 107

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	**24**
Représentés :	**03**
Votants :	**27**
Date de la convocation : 21 octobre 2026	**Date de l'affichage :** 21 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Carole LEGUENET, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN

Excusés : Katia BONNANT pouvoir à Antoine GEFFRAY - Olivier DESPREZ pouvoir à Daniel FEVRIER – Sébastien LAMY pouvoir à Marc LEBOISNE -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : VOIRIE - MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – (Nomenclature : 8.3) -

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté municipal n° 2022 – 421 du 28 septembre 2022 fixant les horaires de l'éclairage public.
Il indique que l'éclairage public est éteint dans les secteurs résidentiels de la commune comme suit :

- de 21 heures à 6 heures les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches,
- de 23 heures 30 à 6 heures les vendredis,
- de 23 heures 30 au lever du jour les samedis.

L'éclairage public est permanent dans les rues suivantes :

- Faubourg de Rennes
- Rue de Rennes
- Route de Rennes
- Rue du huit mai
- Rue Jean Théard
- Rue de Vitré
- Faubourg de Vitré
- Rue Saint Nicolas
- Place du Champ de Foire
- Passage des Crocanes
- Promenade du Grand Mail
- Rue Notre Dame
- Rue de Nantes
- Route de Rannée
- Faubourg de Nantes
- Rue d'Anjou
- Faubourg d'Anjou
- Rue Henri Platier
- Rue du Four
- Place Charles de Gaulle
- Passage des Lavandières
- Rue du Cheval Blanc
- Rue des Chapelles
- Allée des Tanneurs
- Rue du Guesclin
- Ruelle du Château

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20261029-2026_107-DE

3 postes sont concernés par un éclairage public spécifique :

- Secteur salle polyvalente ;
- Salle de sport ;
- Secteur du cinéma.

Les nuits des 24 et 31 décembre, l'éclairage sera maintenu toute la nuit.

Il indique que la commission voirie – espaces verts, lors de sa réunion du 23 septembre dernier, a décidé d'étendre la durée d'éclairage public le soir en zone résidentielle à 22 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***FIXE les horaires de coupure de l'éclairage public en zone résidentielle comme suit :***
  - de 22 heures 30 à 6 heures les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches,
  - de 23 heures 30 à 6 heures les vendredis,
  - de 23 heures 30 au lever du jour les samedis.
- ***PRÉCISE qu'un arrêté municipal sera rédigé en ce sens,***
- ***MANDATE M. le Maire pour en informer les services concernés.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 5 novembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr